

Conseil d'administration du 14 décembre 2015

COMMISSION DES MOYENS DU 04 DECEMBRE 2015

DGS/DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

SORTIE DE L'INVENTAIRE D'UN OSCILLOSCOPE

Un oscilloscope a été acquis par l'Université en 2007 dans le cadre du projet CERTEM H2020 pour un montant de 17818.79€. Ce matériel scientifique est amortissable sur 10 ans. Il a une valeur résiduelle de 3563.75€ à fin 2015. Son acquisition a été totalement financée par subvention.

Suite à l'acquisition de nouveaux équipements par le laboratoire, il est nécessaire de sortir ce matériel du patrimoine de l'établissement.

S'agissant d'un bien d'une valeur résiduelle supérieur à 2000€, cette sortie doit toutefois recueillir l'approbation du Conseil d'Administration. Il est donc proposé de sortir le matériel pour sa valeur inscrite au passif et à l'actif.

L'Agence comptable procèdera alors au vu de la présente délibération aux opérations de sortie d'inventaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les conditions de sortie de l'actif de l'oscilloscope acquis en 2007, fiche 1827 (SIFAC).